

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1865-1866.

Projets de Loi tendant à accorder diverses naturalisations ordinaires.

(Voir le N° 42 du Sénat, et le N° 119 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

I.

Vu la demande du sieur JEAN-HUBERT HEUSSCHEN, cafetier à Hasselt, né à Maestricht, le 29 juillet 1815, tendante à obtenir la naturalisation ordinaire ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1835 ont été observées ;

Attendu que le pétitionnaire a justifié des conditions d'âge et de résidence exigées par l'art. 5 de ladite loi ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La naturalisation ordinaire est accordée audit sieur JEAN-HUBERT HEUSSCHEN.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, est venu habiter la Belgique avec sa famille en 1845, et s'est d'abord fixé à Tirlemont. En 1854, il a été employé comme conducteur de travaux au chemin de fer de Landen à Maestricht ; ensuite, en 1857, comme télégraphiste à Hasselt. Il a épousé une Belge et s'est établi comme cafetier. Il vit honorablement et les autorités consultées, tant dans son pays natal que dans celui-ci, lui sont favorables.)

La formule qui précède est applicable à chacune des demandes des sieurs :

II.

HERMAN-JOSEPH BORJANS, menuisier, à Bruxelles, né à Eygelshoven (partie cédée du Limbourg), le 7 mai 1818.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, est venu habiter la Belgique en 1841 et s'est établi à Bruxelles, d'abord comme ouvrier ensuite comme maître menuisier. Il est marié et père de famille. Sa conduite, tant dans son pays natal qu'en Belgique, paraît parfaitement honorable. Les autorités consultées appuient sa demande.)

III.

NICOLAS-ÉMILE REUTER, sous-lieutenant au 2^e régiment deligne, né à Weidert, commune de Fels (grand-duché de Luxembourg), le 10 septembre 1839.

(Le pétitionnaire est né dans le Luxembourg cédé. Il habite la Belgique depuis 1850, et a pris service dans l'armée belge en 1858. Il a droit à l'exemption du paiement du droit d'enregistrement, en vertu de l'art. 1^{er} de la loi du 4 juin 1839, dont il peut invoquer le bénéfice par application du principe juridique, que l'enfant conçu est réputé né. Le sieur Reuter est un militaire recommandable, et les autorités consultées sont unanimes pour appuyer sa demande.)

IV.

JEAN-SEBALD BEYER, musicien-gagiste au régiment des Grenadiers, né à Kleinmölsen (Saxe-Weimar), le 26 avril 1819.

(Le pétitionnaire, après avoir été attaché à divers orchestres en Allemagne, a contracté en 1842 un engagement comme musicien-gagiste dans l'armée belge. Cet engagement a été renouvelé à diverses reprises et encore en 1864, pour un terme de huit ans. La conduite du sieur Beyer est irréprochable. Il s'est marié et a un enfant né en Belgique. Il a droit à l'exemption du paiement des droits d'enregistrement en vertu de l'article 2 § 2 de la loi du 15 février 1844. Les autorités consultées appuient sa demande.)

V.

JEAN-GUILLAUME ROEMERS, cultivateur à Fourn-Saint-Martin, province de Liège, né à Noorbeck (partie cédée du Limbourg), le 5 mars 1815.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique et la commune de Fourn-Saint-Martin depuis plus de vingt ans. Il s'y est marié et est à la tête d'une exploitation agricole importante. Sa conduite, tant dans son pays natal que dans celui-ci, a toujours été irréprochable; aussi les autorités consultées appuient-elles unanimement sa demande.)

VI.

BERNARD-ÉMILE SCHMIDT, directeur-gérant de charbonnage, à Ougrée, province de Liège, né à Dresde, le 11 avril 1823.

(Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1848. Docteur en sciences de l'Université de Halle, le pétitionnaire est un industriel instruit et distingué. Il a épousé la fille de feu M. le sénateur Edouard Van der Heyden à Hauzeur. Les autorités consultées sont unanimement favorables à sa demande.)

VII.

JEAN WYNANDS, négociant et cabaretier à Mechelen, province de Limbourg, né à Breust (partie cédée du Limbourg), le 9 février 1812.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique depuis 1855. Il y a été longtemps employé en qualité de surveillant de travaux publics, d'abord à Rothem, ensuite à Mechelen. Il s'est marié et s'est établi dans cette dernière commune. Il y vit honorablement de son commerce. Les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)

VIII.

JEAN-HUBERT GOFFIN, cultivateur et propriétaire à Mechelen, province de Limbourg, né à Maestricht, le 2 mai 1838.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique depuis plus de dix ans et se livre à l'agriculture. Il exploite une ferme importante appartenant à ses parents. Les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)

IX.

JEAN-BAPTISTE WENGLER, sergent-major au 5^e régiment de ligne, né à Diekirch (grand-duché de Luxembourg), le 9 novembre 1841.

(Le pétitionnaire, né dans le Luxembourg cédé, est arrivé en Belgique à l'âge de 18 ans, et s'est enrôlé comme volontaire dans les rangs de notre armée, où il est parvenu au grade de sergent-major. Il s'engage à payer les droits d'enregistrement auxquels sa naturalisation est soumise.

Sa conduite, tant dans son pays natal qu'en Belgique, paraît avoir toujours été irréprochable. Les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)